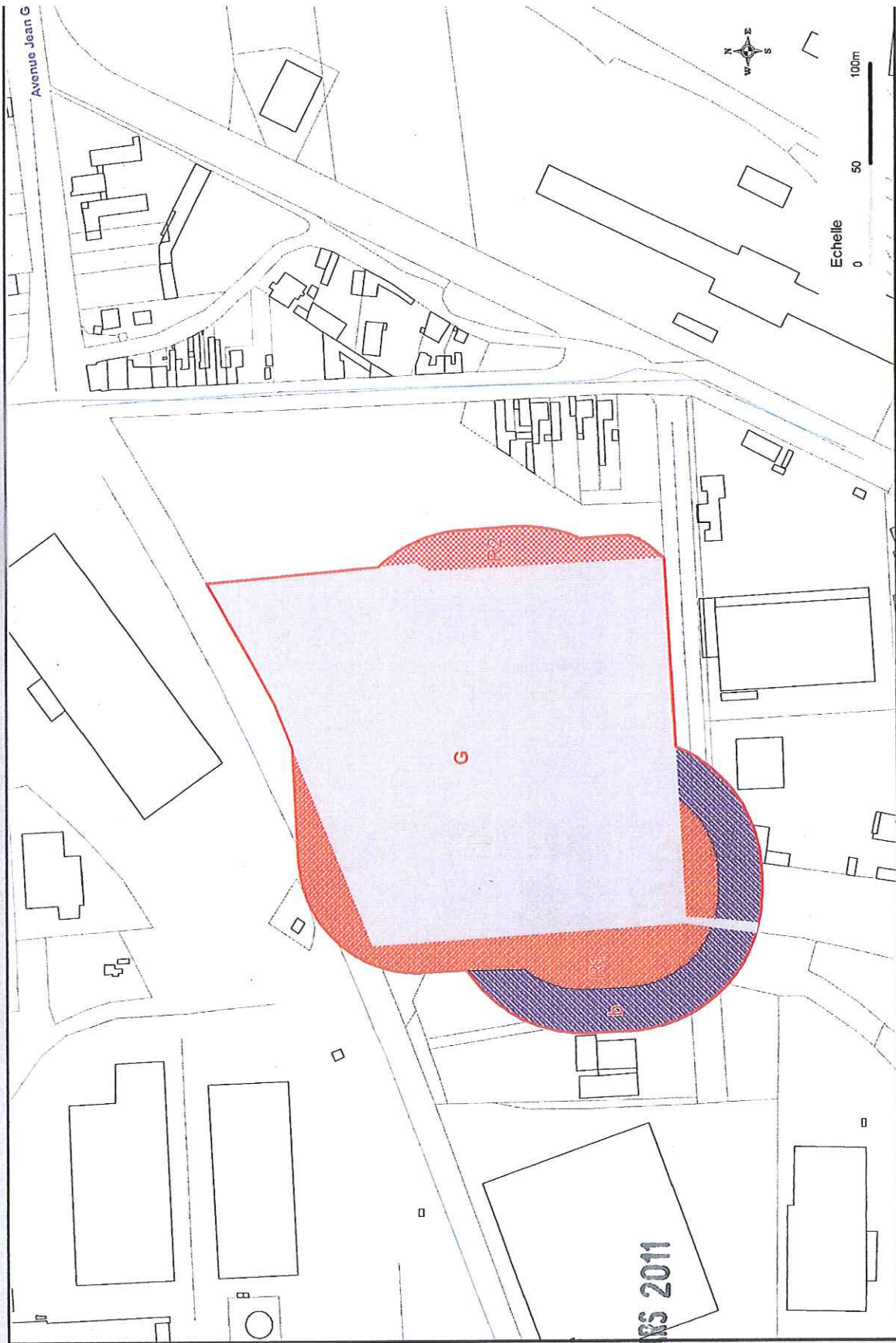


Zonage réglementaire



- Zone Rouge R1: Interdiction stricte
- Zone Rouge R2: Interdiction avec quelques aménagements
- Zone Bleu b: Autorisation limitée
- Zone Grise G: Emprise foncière Gratecap
- Périmètre Etude

Vu pour être
annexé à mon Arrêté

Arrêté n° 11775 du 29 MARS 2011

LE PRÉFET,

Signé : Henri MASSÉ